

DOSSIER DE PRESSE

2019-2020

LE MOT DU PRÉSIDENT

"Le premier souci des parents qui envoient leurs enfants en séjour linguistique, particulièrement quand ils sont jeunes, c'est la qualité du séjour proposé, le sérieux de l'organisation, la sécurité des activités culturelles et sportives, la fiabilité des familles d'accueil."



Gerard Deshayes, président de l'Office

LABELLISÉ

LE CONTRAT
QUALITÉ
DE L'OFFICE

L'Office national de garantie
séjours linguistiques et éducatifs

contratqualite.loffice.org

QUI SOMMES-NOUS

L'Office National de Garantie des Séjours Linguistiques et Éducatifs est un organisme paritaire soutenu par les fédérations de parents d'élèves, les associations de consommateurs agréées et les pouvoirs publics. L'Office est agréé par le Ministère de l'Education Nationale en charge de la Jeunesse et des Sports.

A l'initiative de ce label, les professionnels du secteur, désireux de **s'engager dans une démarche qualité** allant au-delà d'une charte interne. Accompagné des fédérations de parents d'élèves et des associations de consommateurs agréées l'Office a conçu sa charte de qualité de référence des séjours linguistiques et éducatifs : le Contrat Qualité.

DATES CLES

1997 : création de l'Office

2012 : première édition du Salon des séjours linguistiques et des voyages scolaires

2017 : première édition du hors-série vocable consacré exclusivement aux séjours linguistiques et éducatifs

QUELLES SONT NOS MISSIONS ?

L'Office, au centre des concertations
touchant le secteur du linguistique



Contrôle de la démarche qualité du Contrat
Audits sur sièges sociaux et sites



Réunion de la commission de conciliation pour examiner les réclamations ou litiges concernant un organisme agréé. Espace de parole et d'échanges, les jeunes, parents, enseignants et associations de consommateurs peuvent exprimer leurs attentes.



Aide et conseil au grand public, aux enseignants, aux chefs d'établissement dans le choix de formules de séjours linguistiques ou éducatifs

Promotion des séjours organisés par les organismes adhérents



Organisation du Salon des séjours linguistiques et des voyages scolaires au Lycée Henri IV de Paris
Réalisation d'un hors-série Vocabulaire sur les séjours linguistiques et éducatifs



Représentation et soutien à la profession auprès des pouvoirs publics
Développement d'une réflexion sur la qualité avec des partenaires étrangers

FOCUS SUR LE SALON

En mars 2020 aura lieu la 9^è édition du salon de l'Office.

Organiser un séjour linguistique, un casse tête ?



Le Salon des Séjours Linguistiques et des Voyages Scolaires permet aux enseignants, jeunes et parents d'obtenir des réponses sérieuses et fiables aux questions qu'ils se posent.

Des conférences ciblées orientent au mieux les visiteurs et leur permettent de préparer au mieux leur séjour.



Sont présents des organisateurs de séjours linguistiques et des organisateurs de voyages scolaires, agréés et contrôlés par L'Office, des Offices du Tourisme étranger présentant leurs destinations, des partenaires (assureurs, magazines de langues)

Ce salon est placé sous les patronages des Ministères chargés respectivement de la Jeunesse et de l'Education, et de la Commission européenne.

FOCUS SUR LE CONTRAT QUALITE

Le Contrat Qualité est un document de référence de la démarche qualité des membres agréés de L'Office.

Ce contrat s'applique aux familles de séjours suivantes :

séjours linguistiques de courte durée (immersion en famille, cours chez le professeur, cours+activités, sport et langues... à l'étranger), séjours linguistiques de longue durée (scolarisation en primaire/collège/lycée en France et à l'étranger), séjours au pair en France et à l'étranger, séjours en école de langue en France et à l'étranger, jobs et stages en entreprise à l'étranger, séjours éducatifs et culturels de vacances (colonies, séjours itinérants à l'étranger), voyages scolaires éducatifs (classes découvertes, séjours scolaires de classe en France et à l'étranger).



Pour obtenir le label Contrat Qualité, l'organisateur de séjour doit être en accord avec le processus de labellisation: conformité avec l'ensemble des critères du Contrat Qualité pour chaque formule de séjour, respect du règlement intérieur de L'Office national de garantie des séjours linguistiques et éducatifs, contrôles documentaires et terrain : siège social, départs/retours des séjours, lieux-mêmes des séjours, brochures et documents contractuels.

Tous les organismes labellisés « Contrat Qualité », s'engagent dans l'encadrement, l'hébergement, le transport, les cours, les activités, l'organisation générale, le suivi 24h/24h et les informations préalables.

L'Office garantit ainsi la qualité des séjours et stages linguistiques et fait respecter les dispositions du Contrat Qualité par ses organismes adhérents.

L'OFFICE EN CHIFFRES - 2019



LES ADHERENTS DE L'OFFICE

Acte Challenge	ISPA
AFS- Vivre Sans Frontière	JEV Langues
AILS	Kaplan International
Association Regards	La Ligue de l'enseignement
WEP FRANCE	Linguetudes
BEC	Les Fauvettes
Calvin-Thomas	Langues vivantes
Cambridge Garden College	MFR Langues
CEI	Mobiliteen
Civi-ling	Oliver Twist Work&Study
Desti-Nations	PIE
ECI	Self Voyages
EDI	Séjours Home Abroad
En Famille International	SILC
Envol Espace	Terre des Langues
Espace Europ	Telligo
Espace Langues	WEP
&Découvertes	YFU France
GSL	
Institut privé Campus Langue	

LES MEMBRES, SOUTIEN DE L'OFFICE

L'Office est une structure unique en France : c'est un regroupement professionnel ET institutionnel. L'Office est composé de membres qualifiés dont des institutions, des Offices de tourisme, des personnalités dans le domaine de l'éducation ou du tourisme et d'organismes de séjours ayant fait le choix d'un engagement exigeant envers la qualité des prestations de services.



L'OFFICE DANS LES MEDIAS EN 2019



247
articles
en 2019

"Le credo de l'Office : ne rassembler
que des organismes qui proposent
des produits de
qualité"
(Parenthèse, juin 2019)



CONTACT

Carole Richard-Leparoux
Chargée de communication
carole@lofficie.org



L'Office
8 rue César Franck
75015 PARIS